

Séminaire régional 2022

Agir à l'échelle territoriale pour lutter contre la précarité alimentaire et favoriser l'accès de tous à une alimentation de qualité

Sous-thème : Rapprocher les acteurs de leur alimentation

Mots-clés:

jardins partagés, sensibilisation à l'environnement, pouvoir d'agir, réappropriation territoriale, lien social

Territoire: Auvergne - Rhône-Alpes

Contact:

Paola Baril, directrice, direction@lepassejardins.fr

Les jardins partagés urbains : une réponse aux multiples enjeux de l'accessibilité alimentaire



Contexte et objectifs visés

Au 19e siècle, les premiers « jardins ouvriers » (qui deviendront « jardins familiaux ») sont encouragés par l'Église et les entreprises pour améliorer l'alimentation des familles, promouvoir « la vie au grand air » et « contrer l'oisiveté ». Les jardins partagés, contrairement aux jardins familiaux et leurs parcelles individuelles, sont basés sur la culture collective. Inspirés des expériences militantes nord-américaines, ils se sont structurés dans les années 1980 en France sous l'impulsion d'associations, de certaines collectivités et avec l'appui de la Fondation de France. Pensés à l'origine principalement dans une dimension sociale (favoriser la rencontre et le lien) et écologique (reconnexion à la nature), leur dimension nourricière est à présent fortement valorisée dans le contexte croissant d'insécurité alimentaire.

Les objectifs multiples que portent les jardins partagés en font <u>un outil transversal du</u> <u>développement territorial, avec et par les citoyens</u>. Outre de faciliter l'accès à tou.te.s à une alimentation de qualité, les jardins partagés contribuent à améliorer la résilience alimentaire et participent de l'évolution nécessaire de notre système alimentaire.

- **Objectif social**: améliorer le lien social et la convivialité à l'échelle d'un territoire ou d'un quartier. Il s'agit de prendre soin de soi et des autres, de se réapproprier un espace partagé et de retrouver du pouvoir d'agir citoyen et donc également alimentaire.
- **Objectif nourricier**: produire et apprendre à produire des fruits et légumes cultivés localement et de qualité (circuits courts et sensibilisation à la qualité nutritionnelle) quels que soient ses revenus, et dans un objectif de partage équitable (justice alimentaire).
- **Objectif écologique** : être attentif à la terre, à l'importance de la biodiversité et se relier aux saisons ; pratiquer le compostage ou le recyclage et le retour au sol des bio déchets (sensibilisation au gaspillage alimentaire et aux conditions de production).

Présentation résumée

L'initiative visant la création d'un jardin partagé peut émaner de collectifs d'habitants à l'échelle d'un quartier ou d'un immeuble, d'associations (MJC, maisons de quartier...), de structures privés (entreprises), de bailleurs sociaux, d'établissements scolaires et sociaux ou encore de collectivités locales.



L'accompagnement des collectifs par le PASSE Jardins se fait - dans le cadre d'une prestation - soit par des séances sur le terrain - généralement pendant 12 à 18 mois - ou via un module de formation de 5 jours. Les collectifs sont ensuite autonomes dans la gestion de leurs jardins. Ils peuvent ensuite s'inscrire

dans le réseau animé par le PASSE Jardins et bénéficier de ressources complémentaires (documentaires, formations) et d'échange de pratiques.

Sur le territoire du Grand Lyon, une convention« jardinons le Grand Lyon » a été passée avec la Métropole et la ville de Lyon. Le PASSE-Jardins intervient alors dans une position s'apparentant à une « maîtrise d'œuvre urbaine et sociale » avec l'accompagnement des collectifs dans leur structuration ainsi que sur les aspects techniques et de montage de projet.

















Résultats

- Depuis sa création en 1998, le PASSE-Jardins a accompagné la création plus de 220 jardins partagés soit environ 9 000 « jardiniers citoyens » à l'échelle de Rhône-Alpes. La majorité des jardins partagés accompagnés perdurent dans le temps.
- Outre des prestations ponctuelles, l'association propose des conventions aux collectivités ou bailleurs désireux d'inscrire durablement ces dynamiques dans leur mandat ou projet.
- On observe aujourd'hui une multiplication des demandes d'accompagnement à la création de jardins partagés, notamment dans les structures médicales et médico-sociales.
- Forte d'une expérience de 25 ans et avec l'appui du Programme National de l'Alimentation, le PASSE-Jardins essaime en 2022 une formation de formateurs « Créer et animer un jardin partagé » à l'échelle de la région Auvergne Rhône-Alpes destinée aux professionnels de l'action sociale.

Points d'intérêts

- Les jardins partagés participent directement aux enjeux d'évolution du système alimentaire: écologie et éducation à l'environnement, justice sociale dans l'accès à l'alimentation, éducation à l'alimentation et au goût, sensibilisation au gaspillage alimentaire et aux déchets, circuits courts, etc.
- Les bailleurs sociaux sont de plus en plus intéressés par ces projets avec des partenariats approfondis et suivis avec le PASSE-Jardins.
- Certaines collectivités commencent à considérer les jardins partagés comme des équipements municipaux à l'instar de la ville de Vénissieux et à y allouer de réels moyens humains et financiers.
- Ces projets ouvrent enfin à de multiples partenariats avec d'autres associations d'environnement et d'agriculture urbaine.

Enseignements

- Le PASSE-Jardins a développé une méthodologie éprouvée sur la création de jardins partagés et constate que la technique (aménagement, jardinage) ne suffit pas : il est indispensable de prendre en compte le facteur humain. Il s'agit donc d'accompagner aussi les collectifs pour assurer dans le temps la pérennité du « projet jardin ». Cet accompagnement en mode « participatif » s'appuie sur les compétences et savoir-faire des habitants. Pour anticiper la gestion des conflits, le PASSE-Jardins propose aussi aux collectifs des séances d'analyse de la pratique « Échanger et analyser nos pratiques d'animation dans les jardins partagés » dans le cadre de sa convention avec la Métropole de Lyon. Enfin, la mise en réseau des collectifs constitue un levier majeur pour pérenniser la mobilisation citoyenne, élargir encore les relations et liens sociaux, développer le sentiment de faire partie d'une communauté mais aussi peser sur les décisions politiques.
- Une des difficultés porte sur la précarité du foncier alloué aux jardins partagés. Elle tend toutefois à s'estomper grâce à la volonté de certaines collectivités territoriales qui arrivent à sanctuariser des espaces réservés au jardinage partagé via leur PLU(i).
- Les projets de jardins partagés dans l'urbain nécessite de prendre en compte les conditions spécifiques des cultures en milieu urbain : taille des terrains, accessibilité en matériaux et ressources (eau, paille, outillage).
 Un partenariat étroit est donc souhaitable avec les collectivités locales qui interviennent notamment sur les aspects administratifs et légaux (par exemple relatifs au foncier) et avec des aides financières (subventions d'investissement aux jardins). Le développement de jardins partagés s'inscrit de plus en plus dans des politiques concertées et planifiées des collectivités.
- La thématique de l'adaptation du jardin au changement climatique prend de l'ampleur et conduit aujourd'hui à faire évoluer les formations techniques par exemple avec des formations en permaculture pour les jardins du réseau métropolitain lyonnais.